



L'émancipation nécessaire et possible?

Par **BarbierL3**, le **06/01/2009** à **10:56**

Bonjour.

J'ai [s]16 ans[/s] et l'année dernière j'ai déménagé de Brive en Corrèze après 7 ans de vie là-bas, pour retourner à mon point de départ: la Moselle.

Mais j'y ai laissé mon petit ami. Après de nombreuses discussions, mes parents ont convenu que si la loi le permettait, il pourrait venir [s]vivre chez moi[/s] l'année prochaine. [s]Ses parents aussi sont d'accord.[/s]

Seulement, se pose la question au niveau juridique. Ses parents ont ils [s]le droit [/s]de laisser partir leur fils de [s]16 ans[/s] à 800 km de chez eux? L'émancipation est elle [s]obligatoire?[/s] Et si oui, est elle[s] possible[/s], aux vues du fait qu'il n'existe aucun motif valable à cette demande?

Si quelqu'un peut m'aider, je lui en serait grandement reconnaissante !